

## Critères d'éligibilité

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p>Parent(s) ou structure à l'initiative du projet</p>      | <p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets à l'initiative d'un parent ou d'un groupe de parents qui s'implique(nt) dans sa conception et sa mise en œuvre.</li> </ul> <p><i>Préciser en quoi l'initiative a été prise par le(s) parent(s) et décrire l'implication des parents.</i></p> <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets à l'initiative d'une association de bénévoles ne disposant d'aucun salarié qui favorise l'implication des parents, de sa conception à sa mise en œuvre.</li> </ul> <p><i>Préciser en quoi l'association favorise l'implication des parents.</i></p> |   |
| <p>Besoins identifiés et objectifs du projet</p>            | <p>Le projet doit impérativement répondre à un besoin identifié et/ou exprimé par les parents en termes de soutien à la parentalité.</p> <p>Décrire le contexte dans lequel le besoin a été exprimé, les objectifs poursuivis ainsi que la manière dont les parents s'impliquent dans le projet.</p>   |   |
| <p>Titre et contenu</p>                                     | <p>Décrire l'action qui devra respecter les principes définis par la charte du REAAP. Il doit s'agir d'un projet spécifique qui ne relève pas de l'activité courante de la structure relais.</p>   |   |
| <p>Identification du ou des intervenants extérieurs</p>     | <p>Nom de la structure de l'intervenant(e) :</p> <p>Nom de l'intervenant(e) et qualification :</p> <p>Tarif de l'intervention :</p>  |   |
| <p>Lieu de réalisation de l'action</p>                      | <p>La CAF sera particulièrement attachée à engager son soutien pour des projets menés dans des lieux naturellement fréquentés par les familles : écoles, centres sociaux, crèches, relais assistants maternels (RAM), lieux d'accueil enfants-parents, centres de consultations de PMI etc.</p>  |   |
| <p>Date(s) prévisionnelle(s) de réalisation</p>             | <p>Réalisation du projet avant le 31 décembre 2018.</p>  |   |
| <p>Modalités d'information / d'association des familles</p> | <p>Précision des modalités d'information des familles potentiellement concernées par l'action.</p>   |   |
| <p>Familles concernées par l'action</p>                     | <p>Selon les thématiques abordées, les types de familles concernées par l'action devront être précisés (familles nombreuses, familles monoparentales, familles vivant une situation de handicap, familles avec enfant scolarisé ou de 0 à 6 ans....).</p>  | <p>Age des enfants concernés :</p> <p><input type="checkbox"/> 0-5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6-11 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 12-18 ans</p> |

|  |   |
|--|---|
| Nombre prévisionnel de familles concernées | Estimation du nombre de familles qui potentiellement participeront à l'action.  |
| Commune(s) ou quartier(s) concernés        | Identification du ou des territoires où résident les familles concernées.   |
| Participation financière des familles      | L'action proposée doit être gratuite pour tous les parents. Elle ne doit pas non plus constituer la première étape d'un cycle d'actions qui seraient ensuite payantes.  |
| Structure relais                           | Identification de la structure relais de l'action qui serait l'interlocuteur de la Caf sur le plan financier (associations partenaires de la Caf).  |
| Dépôt des dossiers                         | <p>Merci de présenter votre demande à l'aide du formulaire prévu à cet effet et de l'adresser à la Caf par mail à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b><a href="mailto:accompagnement-des-parents.cafstrasbourg@caf.cnafmail.fr">accompagnement-des-parents.cafstrasbourg@caf.cnafmail.fr</a></b></p> |